

L'EGALITE

Revue Politique et Littéraire

*Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle
le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)*



L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

M. TARDIVEL REGENTEUR D'ÉVÉ-
QUES ET DE CARDINAUX

On se rappelle que, dans son numéro du 18 décembre, la Vérité s'en prenait à l'évêque de Salt Lake, Utah, qui, d'après les renseignements obtenus par M. Tardivel, s'était permis d'assister à l'inauguration de la statue élevée au mormon Brigham Young et d'y prononcer même des paroles de bénédiction, sans avoir consulté l'oracle qui parle toutes les semaines du haut du cap Diamant.

L'oracle déclara donc que la conduite de Mgr Seanlan avait affligé l'Eglise de Dieu et plongé dans la consternation la Petite Eglise de Québec.

Or, le plus amusant de l'histoire, c'est que le censeur éminemment faillible des évêques qui trône à la Vérité est tout bonnement tombé victime d'une nouvelle fumisterie. C'est le très spirituel abbé Paquin, curé d'Elm-Grove, W-Va, qui le lui apprend, dans la Presse de samedi dernier. Mais M. Tardivel ne se démonte pas pour si peu. Trois semaines plus tard, sous prétexte de donner à ses « clients » un nouvel exemple de l'américanisme en action dont la manifestation à Salt Lake avait scandalisé si fort notre saint Escobar, il reproduit de la Vérité de Paris, un extrait du compte-rendu du dîner officiel donné en l'honneur de M. Brunetière par Mgr le vicaire de Santa-Maria sur la Transtevere. A ce dîner assistaient S. E. le cardinal Vanutelli, Mgr Keane, archevêque de Damas, et divers personnages ecclésiastiques des deux Mondes.

En réponse à M. Brunetière qui avait parlé de Mgr Keane comme de « l'un des artisans les plus éminents de cette admirable expansion d'idées généreuses qu'il a étudiée avec une si profonde admiration, l'archevêque de Damas répondit :

Il y a toujours eu une inclination, je devrais dire un lien providentiel, entre les deux nations. Notre grande Révolution fut, il est vrai, plus calme, plus humaine que la Révolution française qui se produisit presque à la même époque. Les idées qui ont amené notre Révolution, étaient, en effet, plus vraies et plus sages, mais « l'amélioration du sort de l'humanité n'en a pas moins été pour toutes deux la pensée dominante... »

Mgr Keane n'est pas le premier venu.

C'est l'ancien recteur de l'Université de Washington que le pape Léon XIII a appelé auprès de lui et qu'il a fait archevêque, toujours sans consulter M. Tardivel. Mgr Keane fait donc aujourd'hui partie du clergé romain, et c'est lorsqu'il est si près du siège de l'Eglise universelle, de la source par excellence de la saine doctrine catholique que Mgr Keane peut prononcer des paroles qui font gémir le chef de la Petite Eglise canayenne.

La conclusion s'impose.

En face de la persistance de M. Tardivel à vouloir user quand même d'une liberté qu'il refuse, avec excommunication à l'appui, aux profanes d'exercer, nous ne pouvons mieux faire que de lui mettre sous le nez ce qu'il écrivait à l'adresse du rédacteur du Temps, le 5 novembre dernier, à propos d'une appréciation digne et sensée du mandement de Mgr Cleary par notre confrère d'Ottawa.

Comme si l'évêque n'était pas juge de la mesure qu'il doit mettre dans ses actes épiscopaux, sujet à être repris par l'évêque des évêques s'il manque de mesure !

Cette outrecuidance d'un simple journaliste laïque, qui n'a aucune qualité, naturelle ou acquise, pour se prononcer sur semblable matière, faisant la leçon à un archevêque dans l'exercice de son saint ministère, c'est un spectacle absolument fin de siècle. Sans le scandale que cela cause et le mal que cela fait à nos populations, ce serait drôle à force d'être impudent.

Ça, c'est ben, monsieur Tardivel, c'est ben !

MM. HAMEL & VERRET, de la rue Saint-Joseph, 133, à Québec, sont nos représentants pour la vieille capitale et pour Lévis.

L'encyclique "Affari vos"

ET LA LÉGENDE QU'ON VOUL

DRAIT Y GREFFER

Les gazettes à la dévotion du parti clérical (castor) et les flagorneurs intéressés du clergé veulent créer une légende au détriment des libéraux et du cabinet Laurier, en affirmant bruyamment au peuple que Léon XIII a approuvé *sans restriction*, — c'est le terme usité, — la conduite de tous et de chacun des évêques et des curés dans la question des écoles.

Si cette assertion, qui est vraie dans une certaine mesure, dans une large mesure même appliquée au corps de l'épiscopat, n'était faite dans le but avoué d'ébranler la confiance que le peuple repose en l'honnêteté, la droiture et l'esprit de justice qui animent les ministres assis à la table du Conseil, si enfin, elle n'était évidemment jetée à la face des libéraux que comme un défi et une provocation, nous nous serions épargné la peu agréable tâche de mettre en contraste certaines paroles malheureuses et certains actes exagérés avec les instructions si pleines de tact et de sagesse qui nous viennent de Rome, pour en tirer une conclusion décisive contre nos adversaires.

Nous ne l'aurions pas fait, par considération pour ceux d'entre nos évêques qui ont pressenti l'attitude qu'adopterait Léon XIII dans la question discutée et qui, aux déclamations flamboyantes, aux abus de pouvoirs de certains de leurs collègues dans l'épiscopat, ont opposé une réserve digne, sensée, impartiale, remarquée et applaudie, la seule qu'il convenait de prendre dans l'effervescence électorale, la seule qui pût amener de bons résultats, celle, enfin, qu'a adoptée S. S. Léon XIII, lui-même, dans son encyclique du 8 décembre dernier.

Deux moyens opposés s'offraient pour régler le différend scolaire à la demande d'une fraction du clergé et d'une autre fraction des catholiques du Manitoba. L'un plein de dangers, gros de conséquences désastreuses pour la paix générale du pays et le sort même des catholiques manitobains; c'était celui qui nécessitait l'emploi de la force, sans songer que la résistance qu'il aurait provoquée ainsi que les procès interminables, l'agitation, le désordre, la guerre civile même, anihileraient certainement les chances que pourraient avoir les catholiques de rentrer en possession de leurs écoles. L'autre, celui de la persuasion, du raisonnement, de la

conciliation qui devait infailliblement obtenir du gouvernement de Manitoba des concessions qui rendraient pratiquement les catholiques maîtres incontestés de leurs écoles sous la haute surveillance conjointe de l'Etat et du clergé; le premier pour assurer l'efficacité de l'enseignement, le second pour imprimer à l'éducation publique un caractère moral et chrétien.

La moitié des évêques canadiens, soit quatorze, se prononcèrent pour l'emploi de la force, sous forme d'une loi coercitive émanée du pouvoir fédéral, les autres gardèrent le silence. Le pape Léon XIII, tout en louant avec raison les évêques d'avoir protesté contre l'injustice faite aux catholiques par les lois de 1890, ne recommande pas, néanmoins, d'user d'aucun moyen violent comme quelques-uns l'ont imposé en conscience à leurs ouailles, mais il compte plutôt sur l'emploi du raisonnement et de la persuasion devant lesquels les hommes droits et de bonne volonté qui ont en mains le gouvernement de la chose publique, ne peuvent que céder, un jour; c'est la confiance du Saint-Père, et cette confiance ne sera pas déçue, nous pouvons l'espérer.

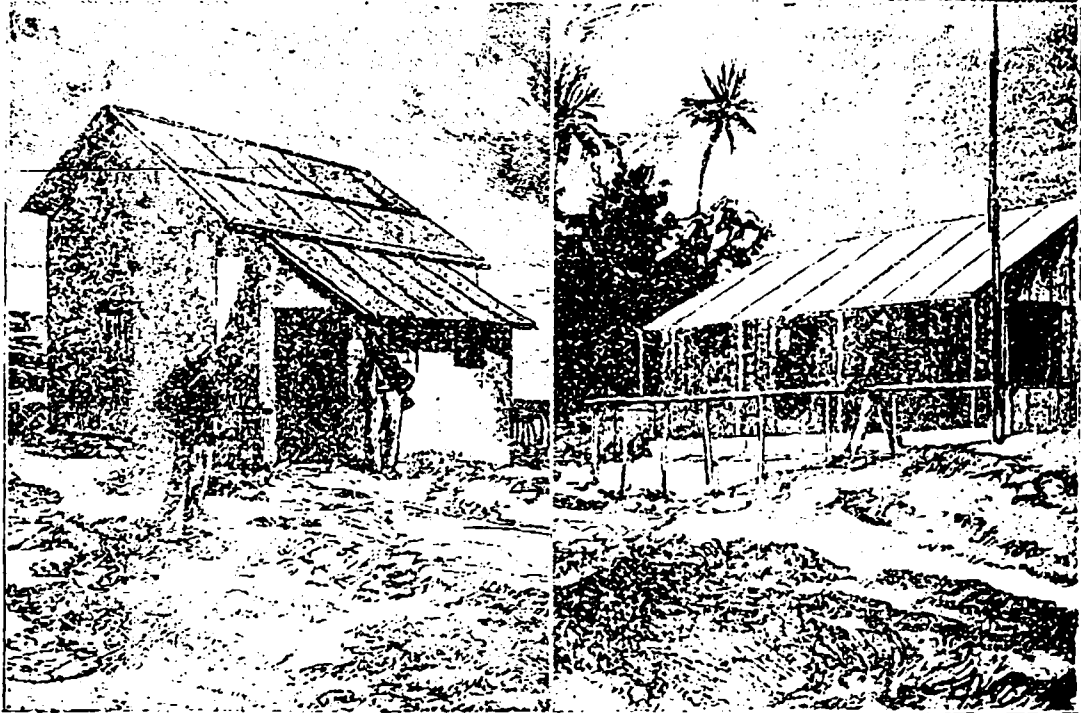
L'attitude du Saint-Père est, nous l'affirmons, en contradiction avec l'attitude de la moitié des évêques du Canada relativement aux moyens employés pour obtenir le redressement des griefs des catholiques.

Et des gazettes, soi-disant religieuses, des chefs de parti qui se proclament fils respectueux du Saint-Siège ne craignent pas d'interpréter faussement les instructions du pape pour avancer leurs affaires politiques! Ils crient très haut ensemble, pour troubler le peuple, que tout ce qu'ont fait tous les évêques et tous les curés a reçu du pape une approbation sans restriction! Le peuple canadien est plus intelligent qu'on ne le pense, et il a déjà fait la part de chacun. Qu'ils prennent garde, les politiciens qui font litière de tout d'entraîner par leurs mensonges pêle mèle dans le même gouffre, avec les ruines de leurs illusions et de leurs plans, le respect chez le peuple de la justice, de l'honnêteté et des croyances transmises pieusement dans les familles.

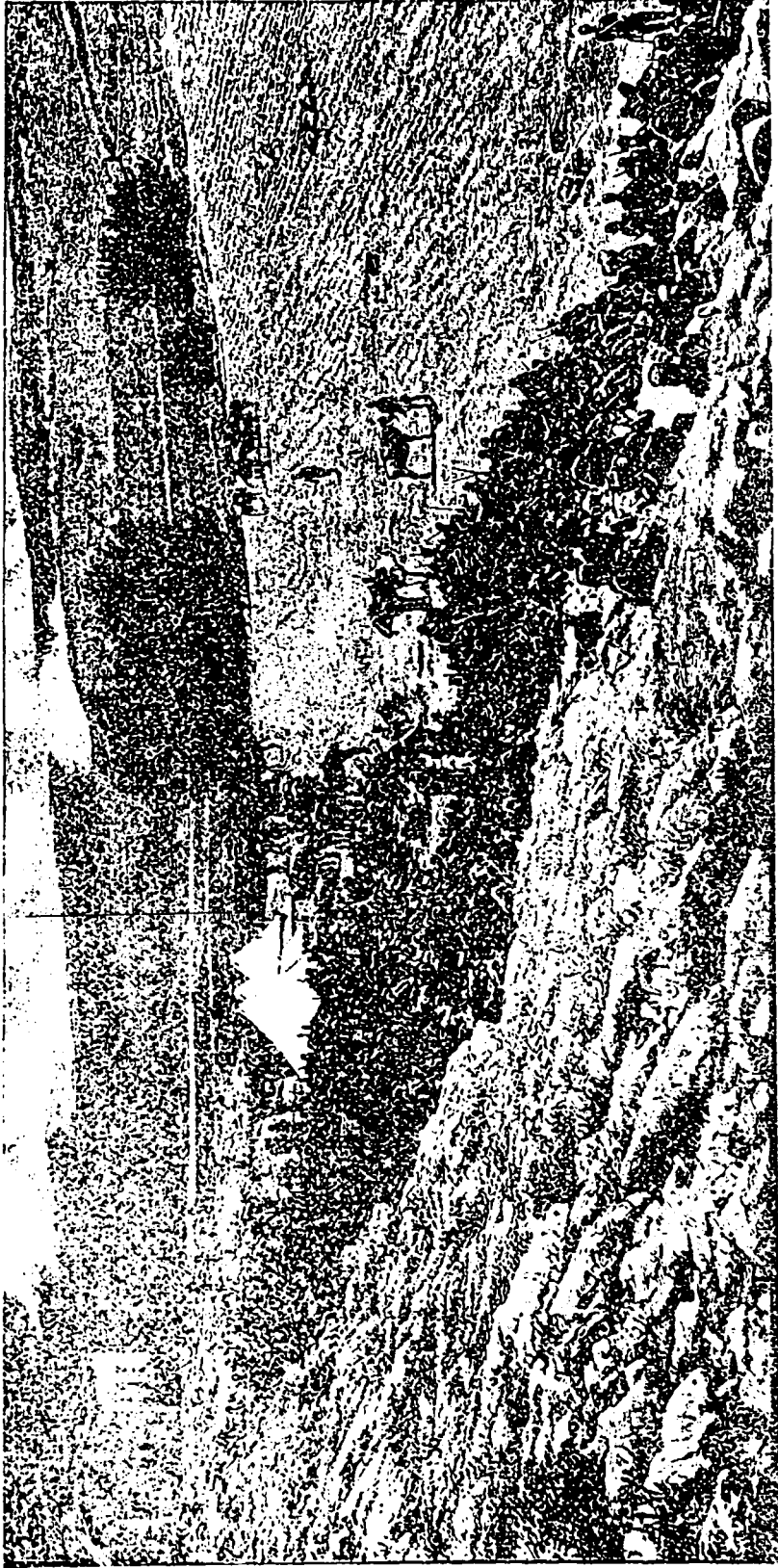
Et maintenant, notre assertion, nous la prouvons.

Posons la question.

Premièrement, en Canada, la moitié des évêques ont exigé l'emploi de la force pour rétablir les écoles séparées au Manitoba, et ils sont allés même jusqu'à vouloir imposer à l'autorité civile une marche à suivre, un moyen désigné à l'exclusion de tout autre; c'était l'ingérence



1 L'île du Diable — 2 La maison où est inurné Dupuis — 3 Le logis des gardes



Troupes grecques à Turnovo

indue de la hiérarchie religieuse dans les affaires civiles, la main-mise du clergé sur les pouvoirs et l'indépendance de l'Etat consacrées.

Deuxièmement, le Saint-Siège ne recommande pas les moyens violents préconisés par une partie du clergé canadien ; il n'en indique même aucun, déclarant, au contraire, qu'il peut y en avoir plusieurs également bons, mais fait simplement appel à l'esprit d'équité qui anime tous les hommes droits, et recommande à tous la modération, la douceur et la charité ; c'est la réhabilitation aux yeux d'un grand nombre du chef des libéraux, sir Wilfrid Laurier, dénoncé par quelques évêques trop brouillants comme un franc-maçon, un hérétique et un ennemi de l'Eglise.

Nous prouverons cette première prétention par la reproduction des décisions prises et des ordres donnés aux électeurs par le clergé canadien, du moins par une partie, et consignés 1o dans la lettre du P. Lacombe à W. Laurier le 20 janvier 1896 ;

2o. Dans la lettre collective des évêques de la province de Québec, agissant isolément, 6 mai 1896 ;

3o. Dans la lettre de Mgr Blais, évêque de Rimouski, à un curé de son diocèse 12 juin, 1896 ;

5o. Dans l'allocution de Mgr Gravel, évêque de Nicolet, au peuple de Saint-Célestin reconnue exacte par une lettre publique de cet évêque, le 21 juin 1896 ;

6o. Dans la circulaire de Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, N.-E., à son clergé, 4 juin 1896, et dans une lettre du même évêque aux catholiques de son diocèse, 20 juin 1896.

Nous prouverons notre seconde prétention par l'encyclique *Affari Vos*.

1o. Lettre du P. Lacombe, à W. Laurier, 20 janvier 1896.

C'est au nom des évêques de la hiérarchie et des Canadiens catholiques que nous demandons à votre parti de nous aider à régler cette fameuse question, et cela en votant avec nous la loi remédiate, de concert avec le gouvernement.

Je dois ajouter que nous ne pouvons pas accepter votre proposition d'enquête, pour aucune raison et nous ferons l'impossible pour la combattre.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne croyez pas devoir vous rendre à notre juste demande et que le gouvernement qui veut nous donner la loi promise, soit battu et renversé, tout en te-

nant bon jusqu'à la fin de la lutte, je vous informe avec regret, que tout l'épiscopat comme un seul homme, uni au clergé, se lèvera pour soutenir ceux qui auront succombé en nous défendant.

2o. Lettre collective des évêques de Québec, 6 mai 1896.

C'est pourquoi, N. T. C. F., tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'Hon. Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation.

3o. Lettre de Mgr Blais, 12 juin 1896.

Les électeurs ne peuvent pas donner en secreté de conscience leur vote à un candidat qui se contente de dire comme Fauvel, qui a déjà voté contre la loi remédiate : "Je suis en faveur des écoles séparées. Je soutiendrai que justice soit rendue à la minorité catholique du Manitoba," et qui n'ajoute pas : "par une loi remédiate acceptée par les évêques.

4o. Lettre de Mgr Marois, 4 juin 1886.
Monsieur le curé,

Je suis chargé par Monseigneur l'Administrateur de vous dire qu'il y a faute grave—péché mortel de ne point suivre la direction des premiers pasteurs et que les paroles que vous citez de la page 7 du mandement signifient que ce sera une faute grave et mortelle d'agir ainsi, c'est-à-dire de ne pas obéir aux évêques. Si quelqu'un vous dit : En dépit de vos raisonnements j'ai plus confiance en M. Laurier et je vote pour son candidat, cet électeur, à moins d'avoir perdu le sens commun, sera coupable de faute grave et mortelle.

5o. Allocution de Mgr Gravel à St-Célestin.

D'ailleurs, le candidat libéral suit un chef qui ne veut pas de loi remédiate comme le demandent les évêques, mais bien plutôt une enquête : c'est pourquoi tout l'épiscopat (ceci n'est pas exact. N. de la R.) s'est rallié à sir Chs Tupper qui seul nous promet des écoles et qui en fait un article de son programme.



Les tribulations

D'UN

Pêcheur à la ligne

2

PAR

A. BROWN

I

— Et, grâce à votre talent, à votre sagacité, à votre patience, m'empressai-je d'ajouter pour interrompre un verbiage qui nous lassait un peu, nous dévorons les dépouilles opimes du vaincu.

Ma réflexion fut trouvée très jolie ; elle servit de transition à une conversation trop souvent renouvelée. Avec beaucoup de tact, Laure Champignol feignit de s'intéresser outre mesure aux faits historiques qui avaient rendu célèbres les dépouilles opimes chez les Romains, et lorsque j'eus cité Acron, roi des Céniniens, tué par Romulus ; Tolomnius, roi des Véiens, tué par Aulus Cornélius Cossus ; Viridomar, roi des Gaulois Insubres, tué par Marcus Claudius Marcellus, la causerie devint moins pédante et se généralisa en ces mille riens qui en font souvent le charme.

Je ne sais comment et pourquoi le mot « mariage » tomba de mes lèvres. Il fit l'effet d'une douche d'eau glacée surprenant à l'improviste des gens déjà transis. Mme Champignol toussota, Laure rougit à rendre jaloux un coquelicot, Vincent Champignol me regarda avec un étonnement quelque peu ahuri. Je cherchais à expliquer ma bévue et à la réparer si elle provenait d'une maladresse de ma part lorsque le maître de la maison me dit familièrement :

— Ah ! farceur ! vous savez quelque chose . . .

— Moi ? fis-je tout surpris.

— Allons, avouez . . . parlez tout à votre aise . . . Que diantre ! un mariage n'est pas un mystère.

— Je vous assure que j'ignore . . .

— Bah ! bah ! Vous n'ignorez rien . . . Après tout, pourquoi cacher un événement qui sera bientôt public ? . . . Nous marions Laure.

— Ah !

— Nous la marions avec Félix Grandin . . . Vous connaissez bien Félix Grandin, le fils à Gaspard Grandin, le marchand de nouveautés de la Grand'-rue . . .

— Mes meilleurs félicitations, murmurai-je.

— Ma foi ! interrompit Vincent Champignol avec un rire saccadé, j'ai bien attrapé des poissons pendant mon existence, mais jamais de la taille de celui-là . . . Savez-vous bien que Grandin donne à son fils 120,000 francs de dot . . . et qu'il laissera à sa mort plus de 500,000 francs . . . Que pensez vous de cette prise ? . . . Vraiment, ce sera un riche mariage . . .

Vincent Champignol avait beau s'écrier de la langue, il n'enlevait pas les approbations de sa femme ni de sa fille. A la contenance de celles-ci, je comprenais que le mariage annoncé ne leur souriait guère . . .

— Ce mariage n'est qu'à l'état de projet, ajouta Mme Champignol ; et je ne vois pas pourquoi nous nous en préoccuperions avant qu'il soit intervenu un accord complet.

— Grandin et moi sommes d'accord, insista Vincent Champignol avec entêtement, et ce mariage se fera . . . bientôt.

Je devinai que le temps était à l'orage, c'est-à-dire qu'il allait surgir une de ces tempêtes conjugales qui troublent parfois les ménages les mieux unis, et que ma présence devenait gênante. Je me retirai. Mme Champignol m'accompagna jusqu'à la porte pour me dire à la dérobée :

— Il faut que je vous parle. Ayez la bonté de venir demain pendant que mon mari sera à la pêche . . . C'est de l'avenir et du bonheur de ma fille qu'il s'agit . . . Je compte sur vous.

— Madame, je vous obéirai.

Tout en donnant un dernier coup de chapeau, j'eus le loisir d'examiner le visage de Laure. Ses traits restaient impassibles, mes yeux noirs s'éclairaient de lueurs ardentes.

— Bon ! murmurai-je ; les griffes commencent à se montrer !

Le lendemain, pendant que Vincent Champignol taquinait " la gent aquatique," je me présentai chez lui. Après m'avoir souhaité une cordiale bienvenue, Mme Champignol attaqua sans détours les motifs qui la poussaient à me parler en tête à tête.

— Vous êtes trop l'ami de notre famille, dit-elle, pour que je ne m'explique pas franchement et que j'hésite à vous demander un service.

— Je suis à votre entière disposition, madame.

— Hier, une circonstance toute fortuite vous a révélé un vif sujet de préoccupation pour nous tous. Séduit par la riche situation des Grandin, mon mari a cru assurer le bonheur de Laure en préparant à notre insu un mariage... d'argent. Certes, mon mari est le meilleur des hommes et un excellent père, mais quand il a caressé longuement une idée, quand une conviction est entrée dans son cerveau, il s'entête avec opiniâtreté et démord difficilement des résolutions arrêtées en son esprit.

— Ce travers, m'écriai-je, est celui de la plupart des pêcheurs à la ligne.

— Voilà le péril, le vrai péril pour nous, et je vous le signale afin de vous prier de le conjurer.

— Comment obtiendrai-je ce qui vous est refusé ?

— Il écouterait vos conseils. Il

— Mon mari a la plus grande estime pour faut donc lui démontrer que ce mariage est impossible et que l'argent seul n'est pas un facteur assez puissant pour asseoir le bonheur au foyer domestique... quoique les chansons prétendent le contraire.

— Cet argument est bien spécieux, madame, et je crains qu'il n'exerce qu'une action très secondaire sur les résolutions de M. Champignol.

— Vous avez raison... Quoiqu'il me répugne de parler en mal de mon prochain, il est des circonstances où le silence serait blâmable,

surtout de la part d'une mère. Je connais M. Félix Grandin depuis longtemps et je suis persuadée qu'il fera un détestable mari. Gâté par des parents inconscients qui lui ont répété à satiété qu'il était riche et que rien au monde ne l'empêchait d'user et d'abuser de la vie, même une existence déplorable, méprisant tout ce qui ne reflète pas l'opulence, s'abrutissant à plaisir, se moquant de toutes les saintes traditions qui sont les garanties de l'avenir dans mariage.

— Madame, ce tableau est bien sombre et...

— Non, non ; ne croyez pas que j'obéisse à ces sentiments mesquins qui sont les compagnons inséparables de la calomnie.

Et la digne femme ajouta en souriant :

— En moi, la belle-mère n'est pas encore née... Naitra-t-elle jamais?... Je me sens assez d'affection dans le cœur pour aimer également ma fille et *celui* qui deviendra mon fils... M. Félix Grandin déguise ses défauts, pour ne pas dire ses vices, sous un vernis d'élégance et sous un décorum qui attirent l'admiration des naïfs, mais moi je ne m'y trompe pas. En bien des cas, les femmes ont une clairvoyance qui fait complètement défaut aux hommes. Mon mari, lui aussi, est ébloui, fasciné par les allures de grand seigneur de M. Félix, et il vous appartient de le désillusionner.

Et Mlle Laure?... demandai-je.

(A suivre)

Réflexion d'un misanthrope :

— Le bon Dieu ne peut guère avoir d'illusions sur la valeur morale de l'humanité : il sait bien que lorsqu'il a créé Adam il a fait un homme de rien !

En cour d'assises.

— Il est prouvé que vous avez assassiné votre belle-mère. On l'a retrouvée, la malheureuse, une pierre au cou... dans la rivière.

Le gendre (philosophiquement). — C'est possible. C'était une femme qui aimait à aller au fond des choses !

TRESOR DE LA MENAGERE

Gâteaux de sarrasin. — On obtient les meilleurs gâteaux de sarrasin en ajoutant de la farine de blé d'inde et de la farine d'avoine ou sarrasin, dans les proportions suivantes : Six tasses de sarrasin, trois tasses de farine d'avoine, et une tasse de farine de blé d'inde ; ajoutez-y une cuillère-à-dessert (rase) de sel, trois cuillères-à-bouche de mélasse et de l'eau tiède en quantité suffisante pour faire une pâte ; mêlez complètement à la farine, avant de l'humecter, quatre cuillères-à-thé de soda ; mais ces gâteaux lèvent bien mieux quand on les laisse fermenter une nuit avec du levain.

Compote d'oranges. — Faites bouillir une poignée de sucre en lozanges (*loaf sugar*) avec une roquille d'eau dans une casserole ; pendant que l'eau bout, ajoutez la pelure de trois oranges, hachée ou coupée en minces bandelettes. Laissez bouillir le tout durant cinq minutes, ajoutez un verre de cognac, et versez le sirop (chaud) sur une demi-douzaine d'oranges pelées et débarrassées des pépins ou coupées en morceaux. Déposez les oranges avec le sirop dans un bassin et laissez refroidir ; puis servez sur un plat.

SOINS AUX MALADES

CHAPITRE I

La garde-malade

(Suite)

Si vous dites à une personne sans expérience qu'on peut donner un bain à un malade au lit sans mouiller ou changer ses draps ou son habillement, elle vous répondra par un sourire d'incrédulité, tellement la chose lui paraîtra impossible. Cependant, quand on lui aura montré comment le faire, elle restera tout étonnée de ne pas avoir découvert par elle-même cette méthode. Il arrive souvent, même dans

les familles à l'aise, que les malades gardent leurs mêmes vêtements pendant une semaine, et qu'on laisse écouler un temps considérable sans les laver, uniquement par la crainte de faire tort au malade. Dans ce petit livre on trouvera des explications sur la manière de faire toutes ces choses et sur les précautions à prendre pour les bien faire. L'auteur s'est efforcé de donner des explications claires et simples, ne pouvant donner lieu à aucune erreur, et de se mettre à la portée des personnes de bonne volonté, mais ne possédant pas les connaissances nécessaires, en leur donnant des règles faciles à comprendre et à observer.

(A suivre)

LE PROJET DE LOI ROBIDOUX

Le Conseil Législatif l'a rejeté, sous prétexte qu'il donnait trop de garanties aux pères de famille. Après tout, le gouvernement doit s'en féliciter. Le vote du Conseil lui donne un répit d'une année pendant laquelle il aura tout le temps d'étudier la situation et de préparer par une campagne de presse l'opinion à le secourir vigoureusement à la rentrée des chambres pour une loi plus nette et plus énergique.

Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

Lettre de Mgr Cameron, 20 juin 1896.

..... Je déclare, par les présentes, que c'est tout-à-fait un devoir de conscience pour tout électeur catholique de voter pour le candidat conservateur, et cette déclaration, de ce diocèse, qu'il soit prêtre ou laïque, n'a le droit de la discuter. Le Bill remédiateur ne peut être passé que comme mesure du gouvernement, et de là la nécessité pour le gouvernement d'avoir une bonne majorité sur tous ses opposants.

Nous nous dispensons de donner les opinions de Mgr Langevin sur les mérites respectifs de l'emploi de la force et du recours à la persuasion pour obtenir justice du gouvernement (Greenway, ses paroles sont encore à la mémoire de tous.

Il est surabondamment prouvé, croyons-nous, qu'on a préconisé surtout des moyens violents, qu'on les a même imposés en conscience, avec menaces, aux électeurs et aux députés, pour forcer une solution de la difficulté.

Nous soutenons qu'on avait bien le droit d'indiquer le but, mais que les moyens de l'atteindre devaient être laissés à la sagesse des hommes publics.

Que dit maintenant LÉON XIII à ce propos :

"Toutefois comme le but que l'on s'est proposé d'atteindre, et que l'on doit atteindre, en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet, au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'en suit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles. Que nul donc ne perde de vue les règles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle, que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui ; mais que tous pèsent mûrement ce qu'exigent les circonstances, déterminent ce qu'il y a de mieux à faire et le fassent, dans une entente toute cordiale et non sans avoir pris votre conseil.

Pour ce qui regarde en particulier les catholiques du Manitoba, Nous avons confiance que, Dieu aidant, ils arriveront un jour à avoir pleine satisfaction. Cette confiance s'appuie surtout sur la bonté de leur cause, ensuite sur l'équité et la sagesse de ceux qui tiennent en mains le gouvernement de la chose publique, et enfin sur le bon vouloir de tous les hommes droits du Canada."

Lecteurs, jugez si ceux qui interprètent l'encyclique comme une réprobation de la politique conciliante de M. Laurier ont raison.

Jugez également si l'on doit laisser tromper le peuple sur la conduite du parti libéral qui reçoit une approbation si évidente par l'exemple du pape lui-même.

Le règlement n'est pas parfait. Soit : que les catholiques du Manitoba travaillent avec modération et charité à le perfectionner. M. Greenway a déclaré qu'il était prêt à entendre de nouvelles réclamations de la part de la minorité.

BETISE ET FANATISME

Ce qu'on trouve dans les bonnes gazettes

Du *Jean-Baptiste*, de Pawtucket, R.-I. :

"Le mariage protestant, au contraire, n'est qu'un contrat humain que l'homme fait et défait "à sa guise."

Le mariage protestant n'offre aucune garantie réelle aux parties contractantes, puisque "pour le moindre prétexte" il peut être dissout. *Les protestants changent de femmes aussi facilement que de chemises. C'est un mariage de risoire*, et une catholique qui se marie avec un protestant se fait le jouet de cette dérision. *Le protestant se moque impudemment des promesses de mariage*, comme de la fille assez naïve pour les croire. Ainsi donc, le protestant ne convient pas à une Canadienne catholique."

La population protestante du Rhode Island répond à ces insultes en élisant au poste de lieutenant-gouverneur de l'état un Canadien-français catholique, l'honorable M. Pothier.

De la *Forêt*, de Québec :

Depuis longtemps c'est une tradition faite, basée sur l'aveu même des coupables, que *la plupart des Juifs* eumunient à leurs Pâques avec des parcelles de sang chrétien incorporées dans leurs pains azimes ; ils s'en serviraient aussi comme remèdes contre les hémorragies et pour faciliter la parturition. *Ce même sang servirait entre eux un objet de commerce*, etc.

D'où il suit que si ces accusations sont fondées on peut voir à quelles horribles pratiques, à quels crimes effroyables conduit le fanatisme religieux.

Si ces accusations, au contraire, sont de pure invention ou le produit de quelques hallucinations insensées, on peut conclure pareillement que le fanatisme religieux qui inspire de telles élucubrations idiotes et mensongères doit être une chose bien laide et bien méprisable.

Conspuons le fanatisme et les lunatiques !

L'Hon. juge L. A. Jette

notre futur Lieutenant-Gouverneur

Il y a une vingtaine d'années, on remarquait au collège de l'Assomption un petit garçon à la figure pâle, à l'air maladif, aux membres délicats, toujours mis avec élégance, poli, affable, mais réservé, sage, studieux et modeste, soumis sans affectation et conservant toujours, dans l'accomplissement de ses devoirs et dans ses relations avec ses maîtres et ses condisciples, sa dignité et son indépendance. Il n'était pas le premier de sa classe, mais il aurait pu l'être, s'il n'avait pas employé la plus grande partie de son temps à lire tout ce qui lui tombait sous la main. La bibliothèque du collège ne lui suffisait pas, il trouvait moyen de se faire apporter des livres du dehors et des journaux, des journaux libéraux surtout, car, dès ce temps-là, ce petit garçon si humble et si modeste avait ses idées à lui, sa manière de voir les choses en politique.

Mais comme il ne faisait pas parade de ses connaissances et de ses sentiments et laissait alors comme aujourd'hui les autres penser comme ils voulaient, tout le monde l'aimait et respectait ses opinions. Il était si gentil, si doux, si délicat, si bien élevé ! il faisait si bien tout ce qu'il faisait ! Comment ne pas l'aimer ?

Ce petit garçon qui faisait si peu de bruit au collège est aujourd'hui l'un des avocats les plus distingués de Montréal, et l'un des représentants, dans la Chambre des Communes, de la grande métropole.

M. Jette est un exemple frappant de ce qu'on peut faire avec du travail, de la modération, de bons principes et une bonne conduite. Il a fait son chemin tranquillement, sans impatience et sans bruit inutile, sans déranger le cours naturel des choses. Il a mûri lentement comme les bons fruits et ne s'est pas laissé cueillir avant le temps.

Le public a fini par remarquer ce jeune homme modeste qui remplissait si bien ses devoirs de chrétien et de citoyen, sans affectation et sans hypocrisie, et se distinguait dans sa profession par des habitudes de travail et de régularité qu'on trouve rarement chez les jeunes avocats.

M. Jette n'a pas la chaleur, l'enthousiasme et la facilité de parole de certains orateurs,

mais sa parole élevée, franche, pleine de sens et de logique, produit un excellent effet sur un auditoire instruit. Son éloquence froide et calme comme sa raison ne remue pas les âmes mais elle porte la conviction dans les esprits et inspire la confiance et le respect.

M. Jette a le mérite de dire en bon français dans un langage correct, clair, sobre, élégant et châtié, des choses sensées et pratiques, mérite assez rare chez nos avocats et nos orateurs politiques. Il ressemble sous ce rapport à Laurier et excelle dans l'exposition d'un principe, dans la démonstration d'une vérité. Son esprit lucide et logique jette de la lumière sur les questions les plus compliquées et sait en faire ressortir les points les plus importants.

Le talent de M. Jette a été apprécié avec beaucoup de justesse dans un rapport étendu de la cause Guibord fait par la *Gazette judiciaire* de Belgique, journal important rédigé par des hommes d'une grande valeur.

Après avoir résumé la plaidoirie de M. Jette et en avoir signalé les principaux points, la *Gazette* ajoute :

" Ces paroles comme toute la plaidoirie de M. Jette ont un remarquable accent de sincérité et de loyauté. M. Jette nous paraît d'ailleurs un avocat d'une haute valeur qui serait au premier rang dans tous les barreaux où se plaident de grandes causes ".

La *Gazette judiciaire* fait ensuite les observations qui suivent sur les plaidoiries des avocats qui ont figuré dans la cause Guibord : " On comprendra, dit-elle, que nous ne puissions reproduire ici des plaidoiries dont la moins longue prend toute une audience. Elles ont cela de remarquable que la langue en est excellente de clarté, de précision, d'appropriation parfaite des termes aux matières qu'on traite. Elles se distinguent par une sobriété d'ornements qui convient aux discussions de droit sans recherche aucune de l'antithèse, des cliquetis du mot, de la phrase. Voltaire écoutant la plaidoirie de M. Jette à Montréal se trouverait moins dépaysé et plus à l'aise qu'à la Cour d'Appel de Paris ou à l'Assemblée Législative de Versailles. "

M. Jette est tout entier dans ses discours, et on est convaincu plus que jamais en l'entendant parler que le style c'est l'homme. On y reconnaît non-seulement l'avocat au jugement sain, à l'esprit subtil, mais encore l'homme de lettres au goût délicat, à l'intelligence cultivée. Doué de dispositions littéraires qui en auraient fait un excellent journaliste, il a su en profiter.

M. Jette a l'esprit comme le cœur français,

L'ÉGALITÉ

et a un sentiment très vif du beau dans les arts et les lettres.

Un homme qui travaille de douze à quinze heures par jour, dont tous les instants sont comptés, dont la vie est réglée comme un cadran, a le temps de faire bien des choses.

Achevons de faire connaître en deux mots le caractère de M. Jetté en disant qu'il est la loyauté, la délicatesse et la bienveillance personnifiées. Cette délicatesse et cette bienveillance, il en est tout imprégné en quelque sorte, il les porte dans sa figure, dans ses gestes, dans toute sa personne; pas un mot, pas un mouvement chez lui qui ne soit marquée au coin de la distinction, de la bienséance et de la courtoisie la plus parfaite.

M. Jetté est né honnête et vertueux, et il l'est maintenant sans effort, car il a su cultiver ces heureuses dispositions.

Son tempérament froid qui lui nuit, quand il parle, lui est très utile sur le banc en laissant à sa raison l'empire qu'elle doit exercer sur la volonté de l'homme. Ajoutons qu'il possède des convictions nationales les plus sincères et l'on s'expliquera l'influence dont il jouit, l'on comprendra que tant de personnes désirent qu'il ait bientôt sa place dans le gouvernement de la nation.

M. Jetté est né à l'Assomption, le 15 janvier 1836. Son père était autrefois marchand dans ce village. Sa mère, Dame Caroline Gauffreau est la petite fille d'un planteur de St-Domingue qui fut ruiné par la révolution de 1793.

On sait l'effet que produisit dans les colonies françaises la proclamation des droits de l'homme. Les nègres de St-Domingue comme ceux de Haïti voulurent affirmer leur droit à l'égalité et à la liberté en massacrant leurs maîtres en mettant tout à feu et à sang.

La famille de M. Gauffreau fut sauvée, grâce au dévouement d'un esclave qui l'avertit à temps du danger qui la menaçait et réussit à l'embarquer à bord d'un navire qui partait pour New-York.

M. Gauffreau resta dans l'île pour tâcher de préserver ses propriétés de la dévastation, mais ses efforts furent inutiles, il perdit tout ce qu'il possédait et il en mourut bientôt de chagrin.

Madame Jetté épousa en premières nocces à New-York, un avocat canadien, fils de l'hon. M. Faribault. Étant devenue veuve, elle alla demeurer chez son beau-père, à l'Assomption, où elle épousa M. Jetté.

Le représentant de la division est de Montréal, ayant fini ses études à dix-sept ans, vint

à Montréal étudier le droit sous MM. Pelletier et Bélanger. Il fut reçu avocat en 1857 et forma une société avec M. Hector Fabre et Simeon Lesage, société de gens d'esprit et de gentilshommes s'il en fût jamais.

Dans un pays où un avocat doit être avant tout un homme d'affaires, une pareille société ne pouvait durer. La nature avait fait Fabre journaliste, il fallait bien qu'il le devint. M. Lesage, qui aurait dû être ambassadeur, devint assistant-ministre des travaux publics à Québec. M. Jetté resta avocat.

Depuis deux ans il a pour associé M. Béique que la providence semble avoir fait exprès pour lui tant ils se complètent.

La position que M. Jetté s'était faite au barreau, la confiance et les sympathies que son intelligence et son caractère lui avaient gagnées dans le public, le désignaient depuis longtemps comme l'un des candidats les plus forts du parti qu'il soutenait. Le rôle brillant qu'il joua dans le fameux procès Guibord le signala davantage à l'attention publique.

M. Jetté n'avait pas pris jusqu'alors une part très active dans la politique. Quoique partisan de M. Dorion, il appartenait à la fraction modérée du parti libéral et avait toujours, comme Laberge et plusieurs autres, condamné les écarts de quelques libéraux de 49 et même de 54.

Il avait déjà indiqué ses tendances en quittant l'Institut canadien, lors de la malheureuse scission qui eut lieu dans cette institution. Il avait fait voir comment il entendait le libéralisme, lorsqu'il devint rédacteur-en-chef de l'*Order* sous le gouvernement McDonald-Sicotte, le gouvernement des libéraux modérés.

M. Jetté est catholique, national et libéral dans le bon sens du mot. Les mots de libéral et le conservateur ont perdu leur signification dans ce pays depuis plusieurs années, car on les applique à tort et à travers. On a pris l'habitude d'appeler libéraux ou rouges tous ceux qui combattaient le gouvernement conservateur.

Les chefs du parti conservateur avaient soif, pour rester au pouvoir, de faire croire que tous ceux qui voulaient les renverser étaient des hommes dangereux, professant le libéralisme condamné par l'Église, et ils rappelaient sans cesse les écrits de certains libéraux de 49 et de 54 pour entretenir la défiance publique.

M. Jetté crut que dans l'intérêt du pays et de son parti, et afin de rallier sous le drapeau de l'opposition tous ceux qui désapprouvaient les actes des chefs du parti conservateur, il fal-

lait avoir une bonne fois le courage de rompre avec un passé dont l'influence nous était si funeste : " Pourquoi, disait-il, persister à porter la responsabilité d'idées que nous ne partageons pas et nous condamner sans raison à une éternelle impuissance ? "

Tout le monde applaudit à ce raisonnement. la jeunesse surtout, et le parti national fut fondé ; on voulut écarter même un nom qui n'était plus qu'un épouvantail et un souvenir.

C'est grâce à ce programme que M. Jetté put poser en 1871 sa candidature contre le chef même du parti conservateur, le tout puissant sir George-Etienne Cartier. Des hommes qui jusqu'alors avaient repoussé le programme libéral acceptèrent le drapeau national, et on se rappelle avec quel enthousiasme le peuple accueillit une candidature qu'il regardait comme l'inauguration d'une ère nouvelle.

Dans plusieurs parties du pays, on put constater les heureux effets de la transformation qu'avait subie le parti libéral.

Le rôle de M. Jetté dans la Chambre des Communes ne fut pas à la hauteur des espérances de ses amis.

C'était un chef qu'on avait voulu élire, un futur ministre, il ne fut ni l'un ni l'autre. Il n'avait ni l'ambition ni l'énergie nécessaires pour s'affirmer, s'imposer surtout ; il céda le pas aux anciens libéraux peu disposés à se démettre au profit d'un homme qui savait si bien se soumettre.

On donna raison aux conservateurs de dire que la fondation du parti national n'avait été qu'un leurre, un mouvement stratégique imaginé pour faire arriver le parti libéral.

Ajoutons à cela que le peuple affamé par une crise financière qui durait depuis quatre ans, demandait la protection à grands cris au gouvernement et surtout à M. Jetté et ses amis qui l'avaient promise.

Le gouvernement MacKenzie avait consenti à élever les droits de 2½ pour cent, mais ne voulait pas aller plus loin.

Lorsque les élections de 1878 arrivèrent, la misère régnait partout et le parti conservateur trop habile pour ne pas profiter de la situation qu'il avait combattue quand il était au pouvoir attribuait les maux du peuple au tarif qu'il avait fait lui-même et promettait la prospérité au pays.

Le résultat était facile à prévoir.

M. Jetté ne pouvait se présenter et se faire élire dans la division Est de Montréal qu'en adoptant le programme des conservateurs. Il crut le moment favorable de quitter la politi-

que dont les violences et les roueries lui répugnaient pour accepter la place de juge et remplir des fonctions plus conformes à ses goûts, à son caractère et à ses talents.

Montréal, 1880.

— 0 —

Il est sur le banc ce qu'il a toujours été : digne, consciencieux, laborieux, catholique et libéral, ennemi de l'injustice et de l'exagération protecteur de tous les droits, fidèle et loyal interprète de la loi.

Personne plus que lui ne représente dans ce pays les sentiments de ceux qui veulent qu'on interprète la religion de manière à la faire respecter et à lui concilier tous les cœurs et les esprits, à démontrer qu'elle n'est pas antipathique aux réformes, aux saines idées de progrès et de liberté.

La robe du magistrat n'a pas étouffé en lui les aspirations de l'homme de lettres et du philosophe, les sentiments du patriote.

Professeur de droit à l'Université Laval, président de la société d'économie politique, membre de plusieurs autres associations scientifiques et nationales, rien de ce qui intéresse la société et l'avenir de son pays ne lui est indifférent.

Partout il prêche par l'exemple et la parole ; sa vie modeste et laborieuse aura été plus utile que des existences beaucoup plus bruyantes.

L. O. David

La " Verite " ne dit pas la verite

M. Tardivel, l'écrivain catholique idéal, vient encore d'empocher un défilé des mieux conditionnés. Expliquons.

Dans une lettre au directeur de la " Vérité," en date du 28 décembre dernier, M. Bernier, sénateur, débute par la mise en demeure qu'on va lire.

Parlant dans la " Vérité " du 24 courant, de la ligne de conduite que, selon vous, les catholiques manitobains doivent suivre, " s'ils veulent obtenir l'appui de la province de Québec dans leur lutte " vous dites :

" Ils sont parfaitement libres de conduire la lutte comme ils l'entendent. " Il y a eu des manitobains haut placés qui ont plus d'une fois prié les Canadiens français de la province

L'EGALITE

de Québec de ne pas se mêler de ce qui ne les regardait pas."

Il s'agit, bien entendu, de nos difficultés scolaires. C'est à ce propos que vous écrivez ces lignes. Or, je crois pouvoir vous mettre au défi de citer un "seul" mot, une "seule ligne, d'un "seul catholique manitobain, à quelque degré de l'échelle sociale qu'il puisse se trouver, qui ait, à ce sujet, ainsi parler.

C'était assez catégorique, n'est-ce pas ? Point d'échappatoire possible. L'oracle devait parler et donner des noms, ou déclarer à quelles sources suspectes il avait puisé des renseignements d'une véracité si contestable et aussi contestée.

Ah ! bah, Tardivel est au-dessus de ces petites choses. La vérité vous rendra libre, a-t-il écrit en latin en tête de son journal. Aussi, admirez la désinvolture avec laquelle il croit se tirer d'embarras et se justifier aux yeux de ses "clients", d'enragés jobards.

Dans la colonne suivante, il répond : avec un aplomb bœuf :

Nous n'avons pas dit que l'invitation adressée aux Canadiens-français de la province de Québec de ne pas se mêler de ce qui ne les regarde pas avait été formulée à l'occasion de la question scolaire. Toute cette partie de la lettre de M. Bernier est donc un coup d'épée dans l'eau, et son défi est pour le moins inutile.

Voilà le plus effronté mensonge qui se puisse écrire dans une feuille perdue de réputation, et c'est la "Vérité" qui l'écrit.

Quelle autre question, vraiment, que la question scolaire intéresse en ce moment les "catholiques manitobains" ? Mais si ce n'est pas au sujet de la question scolaire que la "Vérité" a écrit le fameux paragraphe, au sujet de quelle autre question politique l'a-t-elle écrit ? C'est ce qu'il fallait dire à M. Bernier et au public. La "Vérité" ne l'a pas fait, parce qu'elle ne le pouvait pas. Le paragraphe en question fait partie d'un long article écrit par M. Tardivel, le 28 décembre, à propos de la déclaration faite par M. Hugh John Macdonald et par l'organe des bleus au Manitoba, le "Nor-Wester", à l'effet d'annoncer que la "question des écoles" est rayée du programme conservateur, là-bas,

et d'avertir les catholiques que "toute tentative qui sera faite pour la raviver" résultera en un désastre complet pour ces derniers.

Nous renvoyons nos lecteurs à cet article de la "Vérité"; il est intitulé TIRONS LA CHOSE AU CLAIR, et l'on verra si l'on y traite d'autre chose que de la question scolaire.

En attendant, voici les tenants et aboutissants de la fameuse phrase que M. Tardivel nie avoir écrite au sujet de la question scolaire. Il ne l'a pas dit, réplique-t-il à l'hon. M. Bernier; mais ce n'est là qu'une admirable restriction mentale.

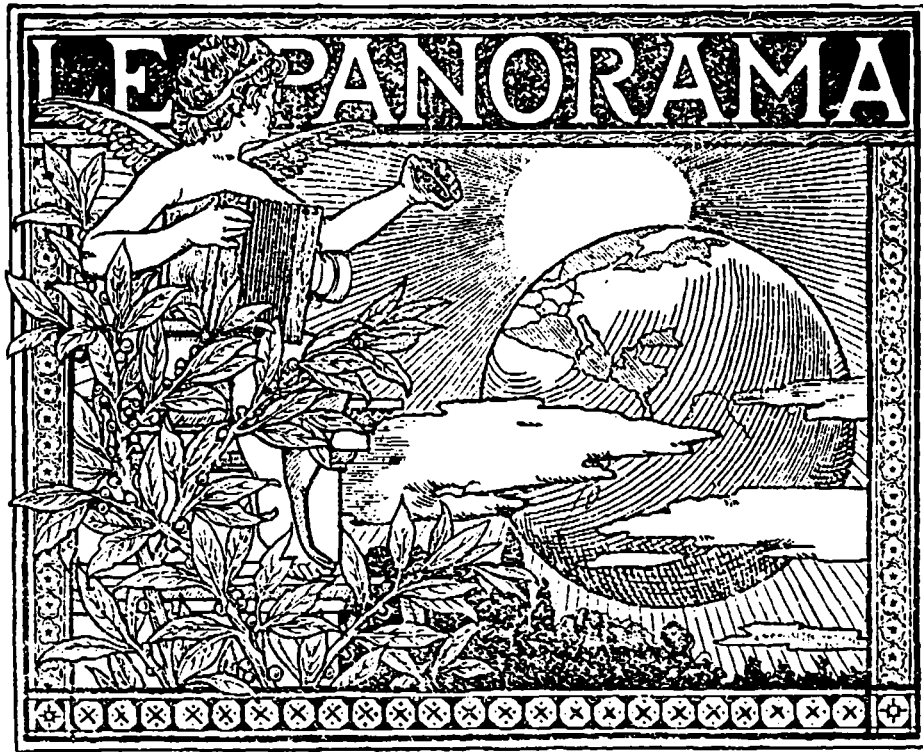
Le *Trifluvien* a mille fois raison de dire que les catholiques manitobains sont menacés de tomber de la poêle à frire dans le feu. Et la conclusion s'impose que si nos compatriotes et coreligionnaires manitobains désirent l'appui des catholiques de la province de Québec ils devront dégager leur cause (quelle cause ?) entièrement des liens des partis politiques.

Naturellement, nous ne prétendons pas leur imposer la ligne de conduite qu'ils doivent suivre (à quel sujet ?). Ils sont parfaitement libres de conduire la lutte (quelle lutte ?) comme ils l'entendent. "Il y a eu des manitobains haut placés qui ont plus d'une fois prié les Canadiens-français de la province de Québec de ne pas se mêler de ce qui ne les regarde pas." Pour nous, nous n'avons pas oublié la leçon, et nous sommes bien décidé à ne pas entreprendre de dicter aux manitobains l'attitude qu'ils doivent prendre (une attitude sur quoi ?). Nous ne leur donnerons même pas le moindre conseil à ce sujet. Ils savent mieux que nous ce qu'ils ont à faire dans la circonstance.

Circonstance faite à la minorité manitobaine par les déclarations des chefs conservateurs, il n'y a pas à en douter. Et il ne parle pas de la question des écoles, M. Tardivel !

Cher saint homme, faut-il que vous soyez tout de même au-dessus des lois qui régissent les pauvres profanes, pour mentir ainsi avec une tranquillité d'âme pareille.

Admirable, la tranquillité d'âme des bons écrivains !



PRIMES

PREMIÈRE SÉRIE — A tous nos abonnés pour douze, pour six et même pour trois mois, ainsi qu'à tous les lecteurs au numéro porteurs de notre coupon de prime, nous offrons un riche album du dernier

Panorama-Salon de 1897

Le Panorama reproduit les œuvres les plus importantes. — Peinture et Sculpture — exposées en mai et juin 1897 au Palais des Champs-Élysées et du Champ de Mars, à Paris. Une notice de M. Gaston Schéfer, critique d'art, accompagne chaque gravure. Le Panorama-Salon, avec ses seize belles photographies en teintes variées, d'un travail irréprochable et d'un goût si exquis constitue une œuvre d'art vraiment riche et digne de figurer sur la table de n'importe quel salon. Aucun journal ou revue n'a encore offert, à titre gracieux une pareille prime à ses lecteurs. Nous la donnons absolument à tout abonné d'un an, de six mois ou de trois mois qui remplira le bulletin ci-contre et nous l'adressera avec le prix de l'abonnement et 5 cents pour l'expédition de la prime franco à domicile. Nous la donnons également à tout acheteur au numéro qui détachera le coupon-prime ci-dessous et nous l'enverra avec 15 cts en argent ou en timbres. *On envoie facilement sous enveloppe de la venue monnaie renfermée dans un morceau de vieux journal.*

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'ÉGALITÉ, à St-Jerome,

Bureaux à ST-JEROME, Terrebonne, P. Q. Place du Marché. Tel.35